



**Rapport de la société civile
sur les Objectifs de Développement du Millénaire**

Dix ans après : Où en sommes-nous dans la réalisation des ODM ?

Aziz Chaker

Décembre 2010

Chapitre introductif

1. Le contexte

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) représentent l'engagement des dirigeants politiques du monde entier réunis en septembre 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire. Il s'agit d'un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Pour y parvenir, pays développés et pays en développement sont appelés à allouer des ressources financières suffisantes, ouvrant ainsi la voie à un arrangement général en vertu duquel une réforme soutenue des systèmes politique et économique des pays en développement serait directement appuyée par les pays développés de diverses manières : assistance, échanges commerciaux, atténuation de la dette et investissements.

La Déclaration du Millénaire, support des OMD, prévoit également une vaste gamme d'engagements dans des domaines comme les droits humains, la bonne gouvernance et la démocratie.

Les OMD constituent, en fait, une synthèse des plates-formes d'action et des recommandations issues de la série de conférences internationales organisées sous les auspices des Nations Unies au cours de la décennie 90. Depuis le Sommet Mondial pour les enfants de 1990 jusqu'au Sommet de Rome sur l'alimentation mondiale en 1996, en passant par la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme en 1993, la Conférence Internationale sur Population et Développement du Caire en 1994, le Sommet Social et la Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes en 1995 respectivement à Copenhague et à Beijing.

Au niveau national, suite à l'abandon des plans de développement économiques et sociaux, et face à l'incohérence entre la gestion publique des affaires et l'engagement politique du gouvernement, les OMD demeurent la principale référence pour les citoyens et les organisations de la société civile (OSC), devenus de plus en plus exigeants envers leurs gouvernements en termes d'amélioration des performances et de réalisation des progrès.

Or, la Déclaration du Millénaire prévoit un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre à travers notamment l'établissement, par les gouvernements et avec l'appui du Système des Nations Unies, de rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD.

Ces rapports sur les ODM sont censés contribuer à mobiliser les dirigeants politiques et les hauts responsables ainsi que la société civile, les communautés, le grand public et les médias.

On peut dire qu'au Maroc, depuis le premier rapport national sur les OMD datant de 2003, ainsi que les autres rapports de suivi de 2005, 2007, et 2009, ces échéances constituent des moments importants pour les organisations de la société civile, leur permettant de s'enquérir auprès des pouvoirs publics du niveau des réalisations, et de faire des recommandations.

2. Objectifs du rapport

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'engagement des Etats dans la réalisation des OMD, l'Espace Associatif, partant de sa mission et objectifs, consistant à renforcer le tissu associatif marocain, en le dotant d'outils et d'instruments de réflexion et d'action dans le suivi des objectifs du millénaire pour le développement, s'est engagé dans la réalisation du troisième rapport de la société civile sur les OMD. Par ce travail l'Espace Associatif vise dans ses actions à renforcer le rôle des associations marocaines dans l'approfondissement de la réflexion et des évaluations autour des stratégies mises en place par le gouvernement pour le développement économique et social.

L'objectif général de ce rapport est de réunir, à partir des débats de la société civile, les éléments d'un diagnostic de l'existant sur le plan du développement social, en se référant aux réalisations des OMD au Maroc telles qu'annoncées dans le Rapport national 2009, aux difficultés et aux contraintes.

Deux objectifs spécifiques sont assignés au rapport. Il s'agit de :

- Discuter les résultats du rapport national 2009, non seulement au regard des objectifs formulés dans la Déclaration du Millénaire sur les OMD, mais aussi par rapport aux attentes des marocains et des marocaines ;
- Formuler des éléments pour le débat sur les OMD à l'occasion de la dixième année de mise en application conformément aux recommandations des NU ;
- Formuler les constats émis par la société civile ;
- Formuler des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre et la réalisation des OMD au Maroc.

3. Méthodologie adoptée

L'élaboration du rapport a été conduite en six phases principales :

- Phase 1 : Recueil et analyse des documents nécessaires pour l'organisation du débat et la réalisation du rapport de la société civile, en particulier les différents rapports du HCP sur les OMD (2003, 2005, 2007 et 2009), les travaux déjà réalisés par l'Espace Associatif (EA) sur les ODM, les rapports

réalisés dans le cadre du Social Watch et tous autres documents se rapportant à la problématique des OMD.

- Phase 2 : L'organisation de plusieurs tables rondes¹ (TR), notamment avec les associations partenaires, dans le but de discuter des différentes facettes de mise en œuvre des OMD, des résultats annoncés, de la perception et du vécu par les représentants de la société civile et des communautés locales par rapport aux politiques publiques de développement économique et social.
- Phase 3 : Développement d'un rapport spécifique à l'objectif 8 « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement » en tant que contribution de l'EA au rapport de Social Watch 2010.
- Phase 4 : Elaboration d'un draft du rapport de la société civile sur les OMD,
- Phase 5 : Organisation les 23 et 24 décembre 2010 par l'EA d'un séminaire national pour partager les résultats de la réflexion de la société civile et ses réactions au Rapport national 2009, et les discuter avec les représentants des pouvoirs publics, des organisations internationales et des associations partenaires.
- Phase 6 : Elaboration de la version finale du Rapport parallèle, à la lumière des différentes observations et compléments recueillis lors du séminaire de partage et des suggestions de l'équipe de l'EA.

4. Présentation du rapport de la société civile

Suite à l'abandon par les pouvoirs publics des plans de développement économiques et sociaux, et face à l'incohérence entre la gestion publique des affaires et l'engagement politique du gouvernement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) demeurent la principale référence pour les citoyens et les organisations de la société civile (OSC) au Maroc, devenus de plus en plus exigeants envers leurs gouvernements en termes d'amélioration de réalisation des progrès et de performances.

La Déclaration du Millénaire prévoit un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre à travers notamment l'établissement par les gouvernements, et avec l'appui du Système des Nations Unies, de rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODM.

¹ Tables rondes organisées à Rabat (21 avril, 26 mai, 17 septembre 2010), Ouarzazate (9 mai 2010), Béni Mellal (12 mai 2010), Kénitra (12 juin 2010).

Or au Maroc, rapport après rapport, il semble que le département en charge de leur élaboration se complaît dans une approche essentiellement quantitativiste et dans l'autosuffisance et l'autosatisfaction :

« A six années de l'échéance de 2015, les performances du Maroc, tant en termes économiques qu'en termes de développement humain, le prédisposent ainsi à être l'un des pays en mesure, à cette date, de réaliser les OMD. C'est une réalité confirmée aussi bien par les analyses du Haut Commissariat au Plan que par l'appréciation de plusieurs personnalités des Nations Unies. Les données statistiques en fondent la crédibilité ».(A. Lahlimi, HCP, Présentation du rapport, page 6)

Cinq objectifs sur les sept premiers sont « probablement » réalisables, les deux autres sont « vraisemblables ». De même, le HCP estime l'environnement de réalisation des OMD « fortement favorable » pour 6 OMD sur 7 :

	Probablement	Vraisemblablement	Invraisemblable	Environnement favorable ?
Pauvreté	X			Fort
Education	X			Fort
Egalité	X			Fort
Mortalité infantile		X		Fort
Mortalité maternelle		X		Fort
IST Sida et autres	X			Moyen
Environnement	X			Fort

Sans doute les statistiques du Haut Commissariat au Plan (HCP) sont difficilement contestables, à s'en tenir à la lettre des indicateurs quantitatifs de suivi des OMD tels qu'ils sont formulés. Mais la réalité et le mal vivre de larges catégories de la population sont tout aussi des faits incontestables.

De nombreux questionnements peuvent se poser, entre autres :

- a. L'indicateur « réduction de la pauvreté absolue et de la faim » est-il approprié et productif pour un pays « à revenu intermédiaire » comme le Maroc ?
- b. Le Maroc est-il moins pauvre que l'Europe ? En 2008, 17 % de la population de l'Union Européenne vivait sous le seuil de pauvreté. Plusieurs grands pays d'Europe, tels que le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne ou la Grèce affichent des taux de pauvreté d'environ 20 %. Au Maroc, la pauvreté mesurée au regard des OMD est en dessous des 10%.
- c. Bien entendu, les mesures et les exigences ne sont pas les mêmes entre le nord et le sud. Mais il n'est pas difficile d'observer que les standards ne concernent que les classes pauvres des pays du sud. Les classes aisées elles n'ont pas d'inconvénient à se comparer à celles du nord. Dans tous les cas, les exigences des citoyens et des citoyennes des classes inférieures et modestes du Maroc sont largement au-delà de celles qu'on peut invoquer pour les pays les plus pauvres.
- d. S'agissant de l'éducation, Les résultats quantitatifs semblent sur la bonne voie. Mais il ne s'agit que des indicateurs quantitatifs, tant pour les différents cycles de l'enseignement formel, que pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle. Les résultats sur le plan de la qualité restent, par contre, extrêmement préoccupants.
- e. Dans le domaine de l'environnement, il convient là aussi d'aller au détail de l'accès par exemple à l'électrification, à l'eau potable et à l'assainissement. Les OMD tels qu'ils sont définis, mesurent l'existence de ces services. Mais est-ce l'accès est facilité à tous ?
D'un autre côté, les chiffres présentés dans le Rapport national, même s'ils semblent fiables, ne prennent pas en considérant toutes les formes de dégradation de l'environnement.
- f. Sur le volet « droits des femmes », on peut relever plusieurs réalisations sur le plan juridique notamment la criminalisation de la violence conjugale. Il en va de même pour le harcèlement sexuel dans les lieux de travail considéré comme un abus de pouvoir, ou encore l'annonce de la levée des réserves sur la CEDAW. Toutefois, de nombreuses insuffisances persistent : la situation des femmes de ménage dans le code du travail n'a connu aucun changement : le projet de loi est toujours en suspens. Aussi, en dépit des aspects positifs du contenu de Code de la famille et les diverses initiatives de sa mise en œuvre, de nombreux problèmes subsistent : déficit en formation continue du corps des magistrats, insuffisance des services dédiés à la

justice de la famille, absence d'organismes et mécanismes à même de garantir une application saine et rigoureuse des textes du Code de la famille (conseil de la famille, institution d'aide sociale, fond de solidarité familiale).

Si le dernier rapport du HCP est conforme, sur le plan technique, aux exigences des Nations unies, il ne provoque pas moins la frustration de la société civile, non seulement parce qu'elle n'a pas été associée à son élaboration, mais aussi parce que la méthodologie techniciste et quantitativiste, raisonnant sur des moyennes nationales abstraites et sans prise avec les réalités vécues, n'est pas féconde et ne permet pas le débat.

Le HCP, ce faisant, ne fait que remplir un contrat envers le système des Nations unies. Mais n'est-il pas grand temps pour les pouvoirs publics de faire face aux réalités et d'aller, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, vers des OMD de proximité, c'est à dire inventer des OMD contextualisés et concertés ?

Les chapitres constituant ce rapport ne reprennent pas le contenu du rapport national dans ses détails chiffrés et objectif par objectif. Ce serait d'abord un travail laborieux, parce que la société civile n'a pas accès ni aux informations ni aux techniques dont disposent les services du HCP et autres départements ministériels ; et ce serait aussi un travail inutile qui conduirait à des débats stériles sur les mesures et sur les méthodes.

A l'inverse, on a choisi dans ce rapport de s'employer surtout à mettre en évidence les insuffisances et les incohérences que cachent, sous leurs dehors fort généreux, les conclusions du HCP sur la réalisation des OMD.

- Dans un premier chapitre, ce rapport se prononce sur la place centrale de l'objectif réduction de la pauvreté, en soulignant notamment le caractère multidimensionnel de celle-ci, et la difficulté à admettre les résultats quantitatifs et optimistes du rapport national, sans remettre en cause la bonne foi du HCP, qui se conforme scrupuleusement aux démarches techniques internationalement convenues.
- Le deuxième chapitre traite de l'objectif relatif à l'éducation, sans le dissocier des conditions de vie concrètes des populations, de la dimension genre et des exigences multidimensionnelles du développement éducatif.
- Le troisième chapitre concerne l'objectif 3 sur l'égalité entre les sexes. Il apporte des éléments d'analyse de l'inégalité entre les sexes qui ne sont pas traités dans le rapport national, notamment au niveau de l'activité économique des femmes.

- Le quatrième chapitre traitera de l'objectif 4 relatif à la santé, de manière transversale aussi, incluant la dimension genre, et apportant de nouveaux éléments de débat sur la politique de santé du Maroc.
- Le cinquième chapitre sur l'objectif de développement durable se limite à présenter la complexité de cette problématique à l'échelle nationale, et à titre d'exemple de concret, il expose les difficultés du développement durable dans la région du Gharb Chrarda Béni Hssain.
- Le dernier chapitre, enfin, les conclusions des débats de la société civile sur l'objectif de mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Chapitre 1 : Mesure de la pauvreté et pauvreté des mesures

1. Généralités

L'enthousiasme des pouvoirs publics et de certaines agences internationales de développement à propos du niveau de réalisation des OMD au Maroc contraste à l'évidence avec l'humeur de la société civile. Les organisations de la société civile et l'ensemble des experts qui ont été associées aux débats organisés par l'EA autour du Rapport National 2009 ont tous pris une certaine distance vis-à-vis des conclusions du Rapport, et ont le sentiment que les OMD en l'état actuel, concept et méthode, ne répondent en rien aux problèmes du pays de ceux des groupes pauvres ou vulnérables.

La lutte contre la pauvreté est inscrite dans les priorités des Nations unies depuis son origine. Dès la sortie de la seconde guerre mondiale, l'objectif poursuivi est l'élimination pure et simple de l'extrême pauvreté. Un demi-siècle après, l'ambition des Nations unies et des gouvernements qui les composent est limitée à la réduction de la pauvreté de 50% entre 1990 et 2015.

Au Maroc et ailleurs, l'objectif 1 visant la réduction de la pauvreté marque un net recul par rapport aux engagements antérieurs, non seulement en raison des ambitions qui sont revues à la baisse, mais également en raison de l'abandon des préoccupations liées à l'inégalité et à la concentration des richesses.

2. Etat de la pauvreté au Maroc

D'après le HCP « Déjà, en 2007, à 8 ans de l'horizon 2015, le Maroc a atteint les valeurs cibles de l'objectif 1, relatives à la pauvreté et la faim. De 1990 à 2008, toutes les formes de pauvreté ont été réduites de plus de moitié, la pauvreté à 1 \$ US PPA de 84,0%, la pauvreté alimentaire de 80,4%, la pauvreté absolue de 71,2%, la pauvreté à 2 \$ US PPA de 73,4% et la pauvreté relative de 58,1%.

2.1. Des chiffres officiels rassurants !

La pauvreté à 1 \$ US PPA a diminué de 3,5% en 1990 à 2,0% en 2001, puis à 0,6% en 2008, contre une valeur cible de 1,8% à l'horizon 2015 des OMD.

Pour un seuil de 2 \$ US PPA par jour et par personne, elle passe de 30,4% en 1990 à 8,1% en 2008, face à un objectif fixé à 15,2% en 2015.

La proportion d'individus souffrant de la faim, mesurée par le taux de pauvreté alimentaire, a reculé de 4,6% en 1990 à 0,9% en 2008 (300 000 hts) contre un objectif de 2,3% à l'horizon 2015.

La pauvreté absolue est passée de 6,7% à 3,6% au niveau national, et la pauvreté relative (2\$ PPA) de 15,3% à 8,8% au niveau national

A ce titre, la société civile s'interroge sur le statut de la pauvreté dont parle le rapport national.

- Quelles définitions ?
- L'indicateur « réduction de la pauvreté absolue et de la faim » est-il approprié et productif pour un pays « à revenu intermédiaire » comme le Maroc ?

2.2. Mais qui ne permettent pas la comparaison et la revue des ambitions

On voit bien aussi que la mesure de la pauvreté n'est pas la même pour les pays en développement et les pays développés.

En 2008, 17 % de la population de l'Union Européenne vivait sous le seuil de pauvreté, qui indique la proportion de personnes qui vivent avec moins de 60 % du revenu médian, celui qui sépare la population en deux, la moitié recevant moins que ce revenu, l'autre plus, soit par exemple 2 000 euros par mois pour une famille française vivant avec deux enfants). Le taux de pauvreté dans des pays comme le Royaume-Uni, l'Italie, Espagne ou la Grèce est d'environ 20%.

Bien entendu, les mesures et les exigences ne sont pas les mêmes entre nord et sud.

Mais on peut se demander, par exemple, pourquoi dans nos pays on s'attache avec soin à faire les comparaisons des revenus pour les quintiles supérieurs, dans la mesure où administrations publiques et entreprises font toujours valoir la notion de compétitivité internationale des ressources humaines, s'agissant des cadres supérieurs, pour réviser constamment à la hausse les salaires et autres avantages, et pourquoi donc on ne rapproche pas aussi les seuils de revenus pour une vie décente, toutes proportions gardées, pour « ceux d'en bas » ?

Autrement dit, les revenus supérieurs peuvent être compétitifs, pour éviter le turn over et la migration des cerveaux, tandis que les revenus des classes modestes, grand réservoir de main d'œuvre, doivent être maintenus à des niveaux inférieurs.

Certes les indicateurs et seuils retenus sont alignés sur ceux de la banque mondiale, du PNUD et autres organisations, mais les exigences des citoyens et des citoyennes du Maroc sont largement au-delà de celles qu'on peut invoquer pour les pays les moins avancés.

Par ailleurs, on sait que les moyennes nationales cachent toujours de graves inégalités spatiales, des inégalités entre catégories et des inégalités de genre.

Les enquêtes et la première cartographie de la pauvreté élaborée par le HCP et la Banque mondiale, montrent, entre autres, que 50% des communes rurales ont un taux de pauvreté supérieur à 20%. Ce taux est aujourd'hui dans les campagnes 3 fois supérieur à celui des agglomérations urbaines, alors que ce rapport était de 1,4 en 1960 et de 2 en 1985.

2.3. Rigidité ou flexibilité, à volonté, des techniques de calcul

S'agissant des techniques d'estimation des taux de pauvreté, les experts participant aux tables rondes de la société civile soulignent tous la difficile comparabilité des résultats des enquêtes statistiques sur le niveau de vie de ménage et sur la pauvreté.

- Problème d'échantillonnage : les extrapolations régionales et communales sont difficilement significatives ;
- La notion d'équivalent calorique (échelle d'oxford : chef de ménage = 1 ; autre adulte = 0,7 ; enfant = 0,5) introduirait une réduction artificielle du « nombre » de personnes (équivalent/adulte) constituant le ménage, et par conséquent une augmentation automatique du revenu/dépense disponible par tête d'habitant, ce qui ne manque pas d'effet sur le la « réduction du taux de pauvreté »
- Autres biais : les questions et les observations faites par les enquêteurs avec les enquêté-e-s, sont constamment confrontées à la problématique de l'analphabétisme des uns et de l'ignorance des enjeux techniques de l'enquête par les autres.
- Problématique particulière (et souvent vainement débattue) du calcul du taux de chômage au Maroc. Le relativement faible niveau de chômage au Maroc (9% à l'échelle nationale) est dû notamment à la mauvaise appréciation de l'activité en milieu rural, où :
 - Le sous-emploi est flagrant, très élevé, sciemment non pris en considération ;
 - Les actifs « employés » sont souvent non rémunérés, c'est le cas en particulier des aides familiales qui survalorisent l'emploi en milieu rural. Quelle portée de cet « emploi » virtuel s'il ne procure pas de

revenus à ceux et celles qui l'exercent, et de valeur ajoutée visible, mesurable et significative dans la richesse nationale ?

- Les témoignages de femmes paysannes² « aides familiales » sont catégoriques à ce sujet. L'activité d'une grande majorité d'entre elles est plombée par la recherche de bois combustible et d'eau, corvées bien entendu qui ne sont ni rémunérées ni comptabilisées dans le revenu national.

2.4. Croissance, pauvreté, et inégalités sociales

On peut lire dans le rapport 2009 du HCP que « le second défi est de faire face à la rigidité à la baisse des inégalités sociales. Celles ci ont été juste stabilisées au cours des années 2000, après une tendance à la hausse le long des années 1990 ». En effet la part dans les dépenses totales des 50% les moins aisés de la population était de 23,7 en 2008 contre 24,2 en 1985 et 23,4 en 2001. La part dans les dépenses totales des 10% les moins aisés de la population est restée inchangée depuis 1985 (2,6%) avec baisse de celle des ruraux (3,1% en 2008 contre 3,2% en 1985).

Le concept « inégalités sociales » dans les dépenses de consommation utilisé par le HCP dans ses enquêtes et statistiques, signifie de fait le bénéfice inégal des richesses nationales par les différentes catégories de la population.

Autrement dit, quand le HCP reconnaît que les inégalités ont augmenté au cours des années 90 avant de se stabiliser dans les années 2000, cela signifie en clair, pour la société civile, que même si le « gâteau » est devenu de plus en plus grand durant cette période, la part relative des « classes modestes » (euphémisme pour désigner les pauvres) n'a pas changé. Cela signifie que les pauvres sont restés à leur place, c'est-à-dire encore pauvres relativement aux autres classes, notamment les classes aisées, car en fin de compte, toute pauvreté n'a de sens, et ne peut donc être mesurée, que par rapport à un contexte déterminé, une richesse nationale et des services sociaux déterminés.

A cet égard, il y a lieu de s'interroger sur l'incohérence dans l'analyse du HCP, qui :

- d'un côté (Rapport National 2009) atteste et proclame une réduction très significative de la pauvreté, lorsqu'il donne comme exemple les communes rurales cibles de l'INDH, où « le taux de pauvreté relative a été réduit, entre 2004 et 2007, de 41,6% dans les communes rurales cibles de l'INDH contre 27,8% dans le reste des communes rurales. De même les populations pauvres obtenaient, entre 2001 et 2007, pour la première fois depuis 1985, le même bénéfice proportionnel de la croissance que les riches »,

² Voir le chapitre 3 Sur l'égalité des sexes

- et de l'autre côté (Les Cahiers du Plan) soutient que « La pauvreté est deux fois plus sensible à l'équité de la répartition des revenus qu'à la croissance économique³, de sorte que l'éradication des formes persistantes de pauvreté demeure tributaire d'une plus grande équité sociale et territoriale».

2.5. L'indice de pauvreté multidimensionnel relance le débat

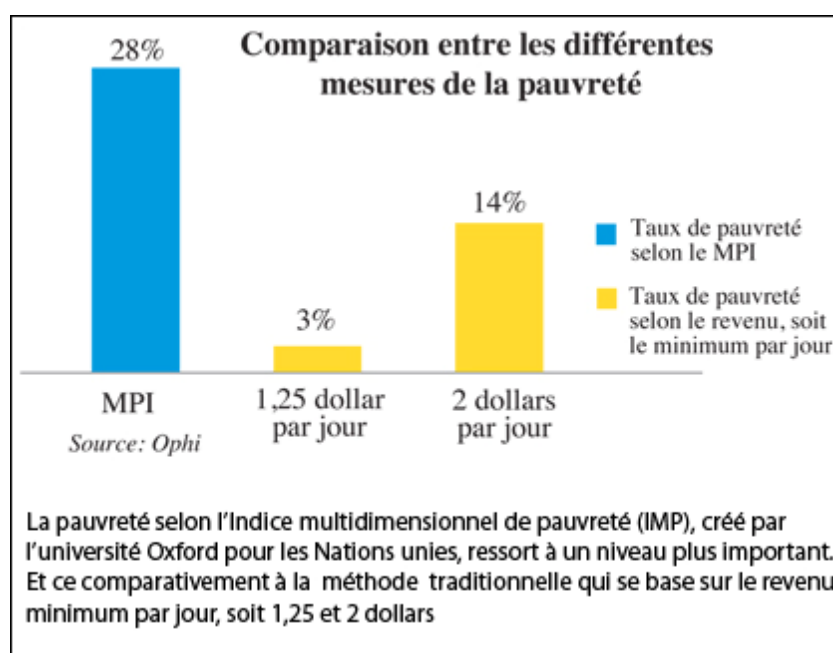
L'indice de pauvreté multidimensionnel (Multidimensional Poverty Index - MPI), est un indice statistique évaluant la pauvreté dans les pays en développement, créé par un département de l'Université d'Oxford en 2010. La mesure de la pauvreté est le plus souvent basée sur un seul indicateur essentiel, le revenu (par exemple le seuil de pauvreté à 1,25 \$ par jour). On considère avec raison que cette approche de la pauvreté ne fournit qu'une image partielle de celle-ci, d'où le travail de Sabina Alkire et Maria Emma Santos de l'OPHI (Oxford Poverty & Human Development Initiative) qui ont travaillé à partir de dix indicateurs de la pauvreté à la fois, d'où son caractère « multidimensionnel » :

Les 10 indicateurs de l'Indice de pauvreté multidimensionnel
- La mortalité infantile (si un enfant est mort dans la famille) ;
- La nutrition (si un membre de la famille est en malnutrition) ;
- Les années de scolarité (si aucun membre n'a fait 5 ans à école) ;
- La sortie de l'école (si un des enfants a quitté l'école avant 8 ans) ;
- L'électricité (si le foyer n'a pas l'électricité) ;
- L'eau potable (s'il n'y en a pas à moins de 30 mn de marche) ;
- Les sanitaires (s'il n'y en a pas ou bien partagés avec d'autres) ;
- Le sol de l'habitat (si boue, sable ou fumier présents) ;
- Le combustible utilisé pour cuisiner (si c'est du bois, du charbon de bois ou de la bouse) ;
- Les biens mobiliers (si pas plus d'un bien parmi : radio, télévision, téléphone, vélo, moto).

L'indice s'intéresse aux foyers, comptabilisant les privations qui les touchent dans les domaines de la santé, de la scolarité et du niveau de vie. Le résultat pour le Maroc, n'est pas très avantageux :

³ Dynamique de la pauvreté 1985-2007. Les Cahiers du Plan ; n° 26 ; novembre –décembre 2009), cité dans le Rapport National 2009 sur les OMD, page 18

Pays	Indice	Population pauvre en millions	Taux de pauvreté
Jordanie	0,01	0,16	2,7
Tunisie	0,01	0,28	2,8
Egypte	0,03	5,1	6,4
Turquie	0,04	6,2	8,5
Maroc	0,14	8,9	28,5



L'application de cet indice fait grimper le taux de pauvreté au Maroc à 28%, contre 9% selon l'enquête du Haut-commissariat au Plan sur le niveau de vie des ménages de 2007. On se retrouve donc avec 8,9 millions de pauvres, ce qui a suscité une vive réaction de la part du HCP, tandis que le MPI est déjà utilisé à des fins statistiques au Mexique, et la Colombie comme la Chine envisageraient d'en faire leur indicateur socioéconomique de référence.

Chapitre 2 : Education, genre et pauvreté

1. Réalisations quantitatives, versus faiblesse de la qualité

Au Maroc, des progrès substantiels ont été enregistrés, en termes de réformes, notamment pour améliorer l'accès à l'enseignement, à travers la construction et la réhabilitation des écoles, ainsi que la généralisation de l'enseignement primaire.

Le secteur éducatif est réputé être un secteur budgétivore, il est aussi celui qui bénéficie le plus de la coopération internationale et de l'aide publique au développement. Pour quels résultats et quelle efficacité⁴ ?

Les résultats quantitatifs, annoncés dans le rapport 2009 du HCP, semblent sur la bonne voie, tant pour les différents cycles de l'enseignement formel, que pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

Les résultats sur le plan de la qualité restent, par contre, extrêmement insatisfaisants.

De grands défis restent encore à relever, comme en témoignent le rapport du Conseil supérieur de l'enseignement (CSE) de 2008 sur le système éducatif au Maroc et les résultats des enquêtes internationales⁵, telles que « Trends in International Mathematics and Sciences Study » (TIMSS) de 2007 et le « Programme international de recherche en lecture scolaire » (PIRLS) de 2006, ainsi que le rapport de la Banque Mondiale sur le bilan de l'éducation dans le monde arabe de 2007, qui ont mis en évidence le faible niveau des acquis des élèves dans le système éducatif marocain et le taux élevé de déperdition scolaire, à cause des abandons et des redoublements des élèves.

⁴ Voir plus haut les exemples chiffrés des prêts de la Banque mondiale destinés à l'appui des réformes de l'éducation depuis l'alphabétisation jusqu'à l'enseignement supérieur.

⁵ TIMSS ET PIRLS sont des enquêtes internationales d'évaluation des acquis des élèves, auxquelles, le Maroc a participé.

Exhibit 1.3 Trends in Reading Achievement

PIRLS 2006
4th Grade



SOURCE: IEA Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS) 2006

Le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) de 2006, montre que les élèves marocains sont parmi les moins performants au monde en ce qui a trait au rendement général en lecture ; ils ont même enregistré un résultat plus faible que celui enregistré en 2001 dans la même étude (323 en 2006 contre 350 en 2001, pour une moyenne mondiale au niveau de 500).

Des 45 pays et provinces qui ont participé à l'étude internationale, seule l'Afrique du Sud a fait pire que le Maroc en ce qui a trait au rendement général en lecture. Parmi les élèves marocains, 0 % (contre 1% en 2001) ont atteint le point de référence maximal de l'étude pour le rendement, comparativement au 9 % qui constitue la moyenne internationale. Alors que 1% des élèves marocains ont atteint le niveau supérieur (contre 4% en 2001), la moyenne internationale étant 40% et 9% ont atteint le niveau moyen (contre 14% en 2001), la moyenne internationale étant 74%.

Le PIRLS se penche sur d'autres aspects de la lecture scolaire des élèves en plus du rendement global en lecture, notamment les processus de compréhension et les objectifs de lecture, à savoir la lecture à des fins informatives et la lecture à des fins littéraires. Les résultats de 2006 indiquent que les élèves marocains ont nettement régressé en perdant 30 points en lecture à des fins littéraires par rapport à l'étude de

2001. Mais leurs résultats en lecture à des fins informatives ne se sont pas améliorés non plus puisqu'ils ont perdu 24 points par rapport à 2001

Extraits du Rapport AMAQUEN sur la qualité de l'éducation - 2008

S'il y a une certitude que nous confirme l'étude PIRLS c'est que notre système éducatif est le moins rentable au monde : il y a une corrélation négative entre les ressources financières octroyées au secteur de l'éducation et les résultats qu'on en tire. Les raisons de ce cuisant échec est à chercher du côté de la mauvaise gouvernance et de la mauvaise gestion pédagogique de notre système éducatif.

Les données de l'étude PIRLS, qu'il faut prendre le temps nécessaire pour les analyser, offrent déjà des indications précieuses. Elles peuvent être classées en 5 catégories : Le rôle des parents, les habitudes de lecture, l'influence de la maternelle, les processus pédagogiques et les facteurs socioéconomiques.

Dans presque toutes ces catégories, le Maroc est à la peine. Les ménages marocains ont moins de livres que la moyenne, les élèves marocains n'ont pas l'habitude de lire hors de l'école, le taux des élèves par classe est le plus élevé parmi les pays participants (la moitié des élèves dans des classes dépassant la taille 31, mais ce n'est pas un facteur qui justifie la médiocrité de nos résultats puisque des pays moins bien classés que le nôtre par rapport à cet indicateur ont obtenus d'excellents résultats comme Hong Kong et Singapour), le taux d'accès aux TIC est faible (moins de 10% des élèves), les enseignants n'ont pas une image positive sur leur profession, l'absentéisme est devenu un problème sérieux et nos écoles sont de moins en moins sûres. En plus, la majorité des parents n'ont pas accompli l'enseignement secondaire collégial, seulement la moitié des élèves parlent la langue du test PIRLS chez eux et moins de 40% de nos élèves ne se sentent pas capable de lire correctement.

Rapport AMAQUEN sur la Qualité du système d'éducation et de formation au Maroc, page 98

.....
La remarque la plus frappante qui ressort de la lecture du rapport PIRLS2006 concerne la grande difficulté des élèves marocains à répondre aux items qui évaluent les compétences d'interprétation, d'intégration, et d'évaluation des informations contenues dans les textes à lire.

Seulement 11% de nos élèves ont eu en moyenne des réponses correctes sur cette échelle. Ces résultats étaient tellement faibles qu'ils risquaient d'abaisser fortement le rendement global du Maroc en lecture ce qui a poussé L'Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires (IEA) qui organise l'étude à ne pas considérer les résultats du Maroc dans cette catégorie.

Une autre remarque tout aussi importante concerne la classification des élèves par rapport aux niveaux de performance de l'étude PIRLS. En moyenne internationale, le pourcentage des élèves atteignant le niveau de performance avancé (625 points) était de 7% alors qu'aucun élève marocain n'a atteint ce niveau. Le niveau de performance supérieur (550 points) a été atteint par 1% de nos élèves contre 41% de l'ensemble des élèves participants à l'étude ont atteint ce niveau. Seulement 9% des élèves marocains ont réussi à se placer dans le niveau intermédiaire (475 points) contre 76% de la population globale ayant réussi la même performance. Et au moment où la majorité des participants (94%) ont atteint le niveau inférieur de performance (400 points) on n'a réussi à placer dans cette catégorie que 26% de nos élèves. Cela veut dire que 64% des élèves marocains ne satisfont pas aux exigences minimales de l'étude PIRLS.

Rapport AMAQUEN sur la Qualité du système d'éducation et de formation au Maroc, page 103⁶

⁶ http://www.tarbiya.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=319%3Arapport-2008-de-lamaquen&catid=45%3Apolitiques&Itemid=75&lang=fr

Un autre rapport élaboré par l'Association marocaine pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement (AMAQUEN), dévoile les défaillances de l'enseignement qui conduisent à des pertes financières très lourdes.

Selon les auteurs de ce rapport, l'Etat a «perdu» en 2007 un plus de 15.547.315.286 DH à cause de la faible qualité de l'enseignement dispensé. Trois cycles d'enseignement sont concernés par cette évaluation à savoir le primaire, le secondaire collégial et le secondaire qualifiant. Un chiffre alarmant, sachant que le budget consacré au Ministère de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur en 2007 totalise près de 35 milliards de DH.

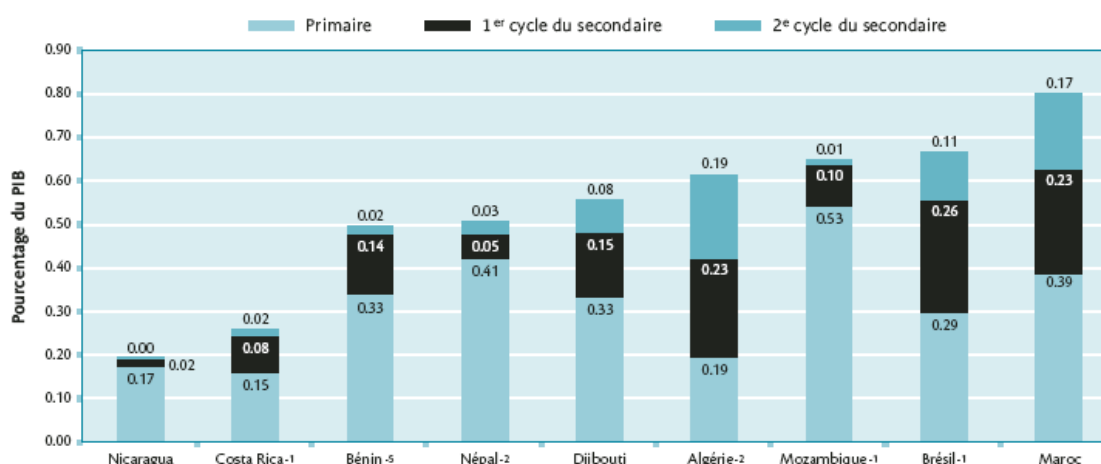
Les auteurs du rapport soulignent que cette estimation des dépenses est faite sur la base de quatre aspects : le redoublement scolaire, l'abandon scolaire, l'absentéisme des enseignants et l'arrêt non justifié des cours. Les heures perdues à cause de l'arrêt des cours affichent la grande part des pertes économiques estimée à 8.880.000.000 DH, «ceci comptabilise les coûts perdus par le système éducatif quand les établissements scolaires sont en arrêt de travail alors qu'ils sont censés fonctionner ».

Par ailleurs, l'échec scolaire a aussi un coût pour la nation. Le redoublement scolaire représenterait un surcoût de 3.883.332.864 DH (511.881 élèves ont redoublé au primaire, 231.688 au secondaire collégial et 112.425 élèves au secondaire qualifiant). A noter que les dépenses de scolarisation d'un élève, qui redouble une classe en primaire, atteignent 3.405 DH par an.

GRAPHIQUE 18

Comment se comparent les coûts généraux du redoublement ?

Coûts du redoublement en pourcentage du PIB par niveau d'enseignement, 2005



Notes: -1 Les données se rapportent à 2004 ; -2 Les données se rapportent à 2003 ; -5 Les données se rapportent à 2000.
Source : Institut de statistique de l'UNESCO, calculs basés sur les Tableaux statistiques 4, 5 et 13.

« En se référant à la dépense par élève au primaire, on s'aperçoit que nos élèves sont les plus chers au monde par rapport au PIB par habitant (presque 23%) alors que la moyenne dans les Etats Arabes est de 13,3% et de 9.3% dans l'Asie centrale (voir figure 4 ci-après). Ce qui fait augmenter le plus les dépenses par élève c'est la facture très salée de la non-qualité que l'on paye chaque année à cause de taux élevé d'abandon scolaire et de redoublement. Rien que ce dernier coûte à l'Etat 0,39% du PIB pour le primaire à lui seul ce qui constitue l'un des coûts les plus élevés au monde puisque le Maroc est classé 7ème au niveau mondial dans ce registre. Si l'on ajoute à ce coût de redoublement celui enregistré à l'enseignement secondaire notre pays passe à la première place mondiale avec 0,79% du PIB »⁷

La facture s'alourdit avec les dépenses engendrées par l'abandon scolaire avant l'achèvement du cycle obligatoire. Celles-ci sont estimées par AMAQUEN à 2.533.982.422 DH. Enfin, l'absentéisme des enseignants coûterait environ 250.000.000 DH (1 million de jours perdus en 2007, à cause des absences des enseignants du primaire et du secondaire). Pour AMAQUEN, il s'agit, en tout, d'un manque à gagner estimé à plus de 15 milliards de DH par an.

2. Le plan d'urgence

Le plan d'urgence (PU) a été conçu suite au rapport diagnostic établi par le Conseil Supérieur de l'Enseignement, et qui a mis au jour les nombreuses contraintes et limites rencontrées par le système éducatif marocain et les nombreuses réformes mises en place pour l'améliorer.

Le PU prétend liquider ce lourd héritage du passé. Cependant près de 2 ans après sa conception, et compte tenu des premiers symptômes, le verdict est déjà annoncé. Parlant de défi qui pénalise les ressources humaines du pays, le Roi Mohamed VI appelle au devoir de vérité qui s'impose « avec franchise et sans complaisance ». Le système éducatif marocain, « plombé par des entraves démagogiques ayant empêché la mise en œuvre de réformes constructives » risque encore « d'obérer les énergies de l'Etat et les potentialités des couches populaires. En confinant ces réformes dans les schémas stériles et éculés de l'enseignement dispensé, ce système risque de transformer notre capital humain en handicap entravant notre développement, au lieu d'en être la locomotive »⁸

La PU, qui est accompagné de grands moyens financiers, n'a pas adopté une approche participative. Il ne bénéficie pas d'un consensus national, contrairement à la Charte Education et Formation qui elle était participative, mais n'a pas bénéficié de moyens adéquats.

Les enseignants comme le personnel administratif ne se sont globalement pas impliqués dans ce plan, ils ne le connaissent pas, cependant qu'ils se plaignent du

⁷ Rapport AMAQUEN 2008, page 39

⁸ Discours du trône, 29 juillet 2010

flux incessant de directives et autres circulaires du MEN au sujet de la mise en œuvre des dispositions du PU.

Les quelques succès de « l'école de la réussite » montrés à l'occasion de certaines démonstrations ou manifestations, ainsi que la politique de soutien matériel aux familles et élèves nécessiteux⁹, ne peuvent occulter le retard encore flagrant dans l'équipement d'un trop grand nombre d'établissement scolaires, et leur manque en personnel complémentaire et compétent. La faible attraction des établissements scolaires est encore trop répandue, la promotion du concept de « la vie scolaire » est au stade expérimental, l'approche projet en est essentiellement à la phase formation du personnel administratif et pédagogique, ce qui n'est pas un moindre défi.

Dans un village des environs de Casablanca, grande métropole, l'établissement scolaire présente une image désolante : « C'est quoi cette école, raconte un habitant. On dirait un wc. Sans eau, sans électricité. Les jeunes élèves, dont les filles, souffrant déjà de conditions socio-économiques désavantageuses, parcourent 4 kilomètres à pied, parfois dans la boue ».

Les mêmes constats de pauvreté des établissements scolaires, de sous équipement de l'environnement et d'incapacité économique des parents peuvent être faits au niveau des périphéries d'autres grandes villes : A Laayayda à Salé, à Mghougha, près de Tanger où « un grand nombre d'établissements en zone urbaine de Tanger sont un état lamentable ». On compte 13550 établissements scolaires primaires non raccordés au réseau de l'eau, 4160 établissements sans assainissement. Les effectifs dans certaines écoles dépassent parfois les 60 élèves. Plus de 200 000 élèves par an quittent le système scolaire avant l'âge de 15 ans, alimentant toujours plus l'armée d'analphabètes. Directeurs d'établissement, professeurs agrégés et inspecteurs pédagogiques se relayent dans les mouvements de revendication. Mais on compte aussi 1 880 000 jours d'absence par an « justifiés » par des certificats médicaux.

D'où la fatale déscolarisation. « L'étonnement s'estompe quand on connaît les raisons des redoublements et de la déperdition scolaire. ¹⁰

Points de force et points faiblesse du Plan d'urgence, d'après la table ronde sur l'objectif éducation

Points forts :

- La question éducative préoccupe les pouvoirs publics, elle est considérée depuis longtemps comme une priorité nationale
- Reconnaissance par les pouvoirs publics de la crise du système éducatif marocain

⁹ Projet « Tissir », opération 1 million de cartables (3,8 M en 2009), 1 million de repas en cantines scolaires par jour.

¹⁰ Représentant d'une APTE, Débat sur medi1 tv – émission du Sur la problématique de réforme du système éducatif : « بلعة ديوات المؤسسات يرثى تها » « العجب يبطل عندما نعرف أسباب التكرار و الهدر »

- Mobilisation d'un budget important (environ 5,3 milliards USD) pour la mise en œuvre du « plan d'urgence » (PU)
- Initiative « Ecole de la réussite » dans le cadre du PU
- Intérêt de la société civile pour le secteur éducatif
- Prise en charge croissante de l'enseignement préscolaire dans les zones reculées par les organisations de la société civile
- L'Initiative Nationale de Développement Humain a contribué à la construction et à la réhabilitation de nombre d'établissements scolaires
- Introduction progressive des TIC dans les pratiques éducatives

Points de faiblesse :

- Echec la réforme introduite par la Charte nationale d'éducation et de formation
- Recours à un bureau d'études étranger pour une conception non participative du PU
- Utilisation courante de la langue française (non maîtrisée par tous) dans les documents techniques des projets du PU
- Improvisation dans l'implémentation des projets élaborés dans le cadre du PU
- Manque de formation des directeurs d'établissements en matière d'élaboration de projets
- Les montants affectés aux projets du PU ne sont pas budgétisés par les Académies régionales en temps opportun
- Problèmes liés à la carte scolaire et aux statistiques scolaires souvent imprécises et incontrôlées
- Gestion non participative des programmes de formation de formateurs et des cadres du Ministère, et manque de bonne préparation des sessions de formation
- Absence de suivi et d'évaluation des effets des formations
- « L'école de la réussite » demeure en de très nombreux endroits un slogan : surcharge des classes en élèves, recrutement de cadres pour l'enseignement dans différents cycles scolaires sans aucune formation pédagogique
- L'offre scolaire demeure limitée dans les zones reculées
- L'enseignement préscolaire est loin d'être généralisé, modernisé : dominance de l'enseignement préscolaire traditionnel qui ne respecte pas les conditions et les normes de l'éducation et de la formation.
- Manque de rationalisation de la gestion des ressources humaines : absence d'enseignants dans beaucoup d'endroits, et enseignants « fantômes » (absentéistes) dans d'autres
- Inexistence de classes polyvalentes et absence de classes intégrées prévues dans la Charte nationale de l'éducation et de la formation

Points de force et points faiblesse de l'éducation non formelle et l'alphabétisation

Points de force :

- Existence d'un département affecté à l'Education non formelle et à l'alphabétisation (ENF)
- Existence d'une Stratégie Nationale pour l'ENF et l'Alphabétisation
- Grand intérêt de la population pour les programmes d'alphabétisation
- Introduction de nouvelles approches pédagogiques : Education basée sur les compétences et sur l'autonomisation

Points de faiblesse :

- Malgré les nombreux programmes d'alphabétisation mis en place depuis l'indépendance (1956), l'analphabétisme demeure important au Maroc (plus du tiers de la population) relativement à des pays de niveau similaire
- L'analphabétisme n'est pas traité à la source : non scolarisation, déscolarisation, retour à l'analphabétisme
- Absence de mécanismes réels et d'indicateurs de suivi et d'évaluation de l'ENF et de l'alphabétisation
- Absence de motivation des ressources humaines pour s'engager dans l'ENF et l'alphabétisation : faiblesse des indemnités, irrégularités des paiements, absence de statut, absence d'horizon professionnel
- Absence de locaux convenables pour les cours d'alphabétisation et d'ENF
- Nombreuses contraintes économiques et résistances socioculturelles à la formation des adultes
- Faiblesse des formations de base et de la formation continue des animateurs et animatrices de l'ENF et de l'alphabétisation
- Le contenu des programmes d'alphabétisation n'est pas adapté aux réalités régionales

3. Focus sur la problématique « Education, genre et pauvreté »

3.1. Facteurs de déperdition

Dans tous les débats organisés autour du système éducatif marocain, la société civile ne manque pas d'émettre des réserves sur les statistiques officielles produites et diffusées par le Ministère de l'Education Nationale (MEN). S'agissant particulièrement du secteur de l'alphabétisation, chacun sait les difficultés pour les

adultes à fréquenter de manière régulière les programmes en place (programme général du MEN, programme des associations, programmes des autres secteurs étatiques etc.). La déperdition dans ces programmes est importante. Le MEN l'estime à moins de 10%, alors que des experts internationaux recrutés par ce département et l'Union européenne l'évaluent à un taux minimum de 20% des effectifs inscrits.

L'analyse de l'ensemble des informations recueillies sur cette thématique permet de présenter les raisons avancées pour expliquer la déperdition selon les catégories suivantes¹¹ :

- Côté offre d'alphabétisation : les raisons d'ordre pédagogique et organisationnel, avec un poids approximatif de 60%. Il s'agit de problèmes liés au manque de convergence et coopération entre opérateurs de l'alphabétisation et autres responsables, aux horaires, à l'équipement, au faible niveau général des animateurs et animatrices, à l'absentéisme et aux qualités comportementales de l'animateur ou animatrice, aux effets du contenu du programme et des méthodes utilisées sur la déperdition, puis au manque de polyvalence et à la faiblesse de la culture générale des animateurs et animatrices .
- Côté demande d'alphabétisation : des raisons de divers ordres, totalisant 40% du total des raisons soulevées et discutées avec les enquêtés, réparties entre des problèmes relatifs à la dimension genre dans la famille, à des questions de santé, au manque d'incitations, et à des contraintes liées l'activité économique et à la pauvreté.

3.2. Alphabétisation, genre et pauvreté

Il s'agit là d'une problématique essentielle, qui a bénéficié d'une très grande attention des enquêtés, tant parmi les groupes de bénéficiaires réunis en focus group que de la part des animateurs, animatrices et cadres associatifs.

i. Situation générale

Pour l'ensemble des groupes de discussion, et dans toutes les provinces enquêtées, les femmes sont actives dans tous les domaines de la vie quotidienne. Partout, « la division du travail entre l'homme et la femme est implacable, l'homme ne fait aucune concession » ; « La société la surcharge de travail ». Du coup, l'apprentissage en alphabétisation est source de problèmes pour elle : « celle qui assiste à un cours d'alphabétisation rencontre des problèmes à son retour au foyer ».

ii. Attitude générale des hommes

¹¹ Etude sur les facteurs de déperdition et les facteurs de motivation des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation – Direction de Lutte Contre l'Analphabétisme / dvv international – Rabat 2010.

Qu'ils soient époux, frères ou autres parents, les hommes ont des postures de domination justifiées le plus souvent par des traditions et coutumes ancestrales fondant les relations de genre. Il semble qu'ils nourrissent crainte et méfiance vis-à-vis de l'apprentissage des femmes : « L'homme ne veut pas que la femme ait plus de connaissances que lui » « Tu m'agaces avec ton apprentissage » « Vous avez donné des connaissances à la femme, vous lui avez donné un projet, quel rôle nous reste-t-il ? »

Beaucoup d'hommes parents à un titre ou un autre des femmes bénéficiaires, sont désœuvrés, « ce sont des diables, ils exercent une grande influence sur la femme ». Les enquêtés mettent en avant une faible sensibilisation des hommes aux droits humains, comparativement aux femmes « La femme connaît ses droits, mais l'homme fait barrage » : « Qu'ont-elles appris ces femmes ?... elles nous créent des problèmes ! » En bref, les femmes et les hommes enquêtés estiment que « La pauvreté d'esprit et l'ignorance des hommes est un obstacle au développement »

iii. Même à la mosquée, l'apprentissage est contrarié par les hommes

Bien que le programme d'alphabétisation mis en œuvre au sein des mosquées rencontre du succès, il n'en souffrirait pas moins de misogynie et de discrimination de genre, basée sur les concepts du licite et de l'illicite : « La voix de la femme fait partie de l'intimité, il convient de ne pas l'entendre ». En clair, la voix haute de la femme dans la mosquée serait une « souillure », c'est-à-dire une condition d'invalidité de la prière des hommes.

Dans ces conditions, leur apprentissage doit être fait dans le silence. On rappelle que durant les prières, la femme ne doit pas faire entendre sa voix

Comme la tranche horaire de l'alphabétisation coïncide souvent avec celle de la prière d'al Asr (milieu d'après midi), on exige un silence total.

On rappelle aussi que la femme, pour entrer à la mosquée, doit être « propre » (référence aux ablutions et aux menstruations).

iv. Attitude du mari, du frère et autres femmes âgées dans le foyer

L'intransigeance de certains époux pousse la femme néo alphabète à la résignation et l'abandon : « Tant pis pour l'apprentissage qui me crée des problèmes ». En apparence, le mari ne permet pas à la femme (épouse, fille) de fréquenter de manière permanente le centre d'apprentissage, à cause des enfants, des invités ou autre raison sociale. Cependant, l'enjeu semble être plus profond. Il serait de l'ordre des intérêts stratégiques des hommes et des femmes. C'est pourquoi l'opposition du mari pour raison de maîtrise du savoir est récurrente dans les discussions de groupe. Le mari refuse de voir sa femme connaître plus de choses que lui : « Tu vas développer ton savoir et m'empoisonner la vie » « A chaque fois que la néo alphabète intervient dans une discussion, le mari lui rétorque : toi tu ne sais rien » « Dans l'expérience récente d'un projet de post alphabétisation, rapporte une enquêtée, une femme a commencé à manifester plus

de savoir que son conjoint. Il l'a alors sommée de quitter les cours ... il avait peur pour son statut ».

Mais les rapports de domination de genre ne se limitent pas aux maris. Ils s'étendent à toute la gent masculine : « Je suis une femme divorcée, et mon frère ne me fait pas confiance, il me réprimande toujours », et sont reproduits par les femmes quand elles sont mères ou grand mères. L'enquête par questionnaire a montré l'implication de ces différentes catégories dans l'opposition à l'apprentissage des femmes.

v. Effets de la discrimination de genre sur la femme bénéficiaire

D'après les témoignages des focus group, la femme qui rencontre une opposition masculine à son apprentissage et à son autonomisation devient aliénée, le foyer est une préoccupation majeure pour elle. Elle est incapable de se concentrer sur la formation : « Quand la femme vient en classe, elle a la tête ailleurs » « Dès qu'elle rentre de cours à la maison, c'est les problèmes » « Quand elle rentre à la maison, elle trouve l'enfant violenté, battu ou expulsé de la maison ... le mari invente des obstacles à la femme » « Alors, pourvu que la femme sauvegarde sa situation première »

Restant chez elle, elle n'a d'autre souci que d'être là au retour du mari : « La femme s'assoit devant la porte et attend, elle ne peut pas s'éloigner » « Quand mon mari rentre, il faut qu'il me trouve dans la maison »

Dans certains cas limites, « C'est à elle de tout acquérir pour les enfants, lui il ne s'occupe ni des livres, ni de vélo. Avec l'argent il va se droguer »

vi. Activité professionnelle et pauvreté

Plusieurs exemples ont été cités pour montrer la contrainte à l'alphabétisation liée aux conditions économiques de vie des bénéficiaires et de leurs familles.

- Les activités régulières des femmes pour entretenir le foyer : ramassage de bois de chauffe, recherche de l'eau, d'aliments pour le bétail etc. ;
- Les activités saisonnières, qui coïncident souvent avec la phase de démarrage des programmes d'alphabétisation (cueillette des olives, des dattes aux mois d'octobre et novembre, moissons dès le mois de mai). Or la cueillette est une rare opportunité de revenu pour les femmes ;
- La longue durée de travail ou travail de nuit pour les bénéficiaires employées dans certaines sociétés ;
- Les nécessités spécifiques des activités génératrices de revenus pour les femmes « La femme qui produit un tapis s'en va un mois environ » ;
- La pauvreté : « les femmes veulent garder l'espoir d'un revenu, si modeste soit-il. Elles ne disposent même pas de 50 DH pour faire le souk. Elles ne veulent pas « dilapider de l'argent dans l'achat d'un cahier pour l'association ».

vii. L'autre facette du microcrédit

Le lien devenu d'actualité entre petites activités économiques pour les femmes et microcrédit a parfois des effets extrêmement pervers, avec des retombées négatives indirectes sur l'accès à l'alphabétisation. C'est ainsi que les femmes sont incitées au recours au micro crédit pour financer leurs activités (petit élevage, tissage, couture, commerce ou autre etc.).

De plus en plus de femmes se sur-endettent, en cumulant les micro crédits, notamment lorsque le mari s'en mêle pour pouvoir rembourser ses propres crédits. A la fin, selon de nombreux témoignages, il n'y a d'autre salut pour certaines femmes que de s'adonner à la prostitution forcée pour « honorer » les remboursements et échapper aux poursuites.

Chapitre 3 : Santé, genre et pauvreté

3.1. Complexité des méthodes d'estimation de la mortalité maternelle

D'après le rapport 2009 du HCP sur les OMD, le taux de mortalité maternelle serait passé de 227 décès pour 100000 naissances en 1997, à 132/100000 en 2009. Il n'en reste pas moins très élevé par rapport à la situation de plusieurs pays arabes avec qui le désavantage était déjà trop important en 2004.

Tableau 1.1 : Indicateurs de base de la santé, MENA, 2004/5

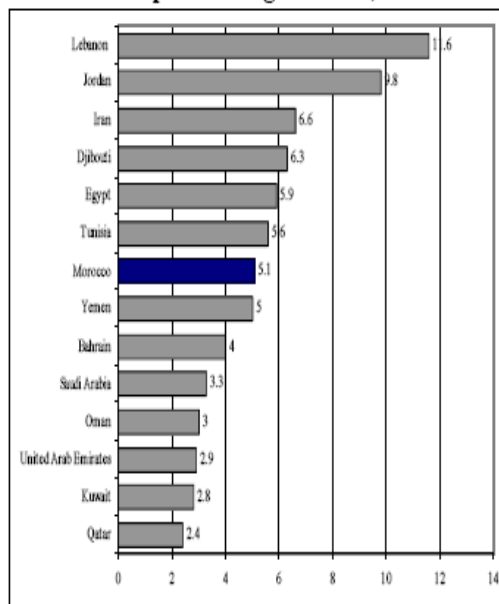
Pays	Espérance de vie à la naissance (en années, 2004)	Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes, 2004/5)	Ratio de mortalité maternelle (pour 100.00 naissances vivantes, 2004/5)
Algérie	71	30,4	96,8
Maroc	71	40,0	227,0
Egypte	68	20,5	62,7
Arabie saoudite	71	19,1	12,0
Liban	70	18,6	88,4
Tunisie	72	20,6	48,0
Koweït	77	8,2	4,0
Jordanie	71	22,0	40,3
Oman	74	10,3	15,4

Source : OMS-EMRO 2005.

Quoiqu'il en soit, les différentes méthodes de calcul de la mortalité maternelle, soulèvent un certain nombre d'incertitudes, selon l'avis des spécialistes consultés dans le cadre de ce rapport de la société civile :

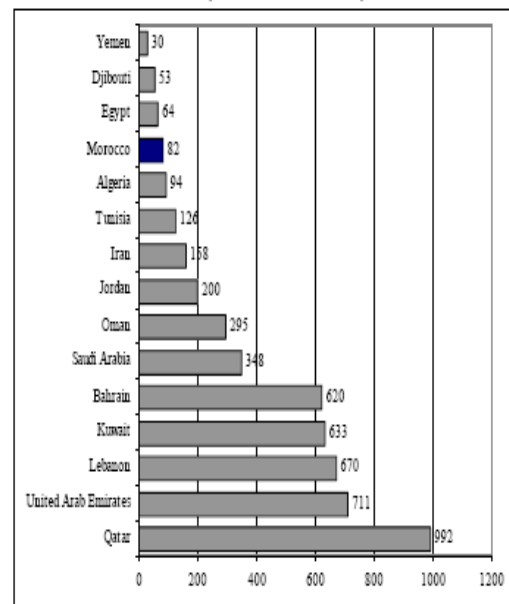
- Dans le cas de l'enquête directe auprès des ménages sur les 5 ou 10 dernières années, on peut se demander dans quelle mesure les répondants sont capables ou volontaires pour identifier les causes d'un décès maternel ?
- Pour la méthode dite des sœurs : « on interroge un membre d'une famille sur l'existence dans son ménage d'une sœur, si celle-ci est décédée, et si oui quelle en était la cause ? et quel lien avec une éventuelle grossesse passée, jusqu'à 2 mois après l'accouchement ». Il est clair que, à cause de l'analphabétisme en milieu rural et du faible accès aux structures de santé pour les diagnostics liés à la grossesse, les réponses à des questions aussi rigoureuses et complexes ne présentent pas toujours les garanties de sincérité et même de conformité avec la réalité.
- Le décès maternel est un phénomène statistiquement « rare », difficilement observable. Seul un état civil rigoureux, systématisé sur tout le territoire national, et des déclarations de décès légales et authentifiées donneront des résultats crédibles.

Figure 2.2 : Comparaison régionale des dépenses totales en santé en pourcentage du PIB, 2004



Source : Indicateurs du développement dans le monde 2007, Rapport sur la santé mondiale 2006

Figure 2.3 : Comparaison régionale des dépenses en santé par hab. 2004 (\$EU courants)



Source : Indicateurs du développement dans le monde 2007, Rapport sur la santé mondiale 2006

3.2. Les contraintes dans le domaine de la santé maternelle et infantile

Le rapport 2009 sur les OMD, le HCP admet l'existence de nombreuses contraintes conduisant aux taux encore trop élevés de la mortalité maternelle et infantile.

Ces contraintes sont imputées, aux causes suivantes :

- à la verticalité des programmes spécifiques adoptés jusqu'à la fin des années 90. Ces facteurs sont responsables d'une qualité insuffisante de la prise en charge des enfants malades.
- les programmes de santé maternelle et infantile n'avaient pas accordé au nouveau-né tout l'intérêt nécessaire jusqu'à l'année 2008.
- l'accessibilité physique et financière aux soins et la qualité insuffisante des services ... d'autant plus qu'elles sont associées à des déterminants de base qui ne relèvent pas du seul système de santé, mais qui sont de nature socio-économique, démographique et culturelle. Ainsi, la pauvreté, l'analphabétisme et les mauvaises conditions d'hygiène figurent parmi les contraintes fortes qui ont été relevées.
- Les contraintes qui influençaient la santé maternelle sont également liées aux conditions d'accès aux services de santé au niveau territorial, particulièrement l'accès à l'accouchement dans les structures médicalisées. Une bonne partie des femmes sont confrontées à des problèmes d'accès aux soins qu'ils soient d'ordre financier ou physique/distance. Le transport des parturientes par exemple, est un aspect problématique de la prise en charge qui empêche beaucoup de femmes enceintes en milieu rural d'accéder aux structures médicales. Les facteurs d'ordre culturels constituent aussi une barrière d'accès aux services de santé.
- l'insuffisance en personnel et en qualité de soins.
- l'insuffisance dans la coordination et le pilotage des actions¹².

Comme pour le système éducatif, ces contraintes à l'accès aux soins de santé de base ne datent pas d'aujourd'hui. Elles ont été identifiées dans de nombreuses études depuis bien longtemps. Et elles ne relèvent pas toutes relèvent pas toutes de la compétence du département de la santé.

Cela pose toute la problématique de l'absence d'une véritable politique de santé, qui devrait être partie intégrante d'une politique sociale globale et intégrée elle-même inexistante.

3.3. Observations sur « la politique de santé »

Selon les débats avec les organisations de la société civile et certains professionnels de la santé, la politique de santé se résume aujourd'hui à la stratégie 2008-2010. Il

¹² HCP, Rapport national 2009 sur les OMD, pages 34 et 39

manque des politiques sectorielles au sein du système de santé : politique d'hospitalisation, politique des urgences, politique préventive, politique des soins, politique du médicament. Le pays ne disposerait pas d'une analyse prospective : quelle serait par exemple la situation épidémiologique en 2020 – 2025 ? Quelles seraient les caractéristiques socioculturelles de la population Maroc à cette échéance ? Quels besoins pour le système de santé ? Quel enseignement pour accompagner les changements sociétaux ? ¹³ :

« Le citoyen n'est pas rassuré, contrairement aux recommandations des conventions internationales et de l'OMS qui stipulent que le citoyen a le droit de vivre en bonne santé, a droit aux soins, de vivre dans des conditions saines et dans un environnement sain.

« Absence d'une véritable politique de santé, qui n'est qu'une composante d'une politique sociale elle-même absente.

« Gap entre les politiques élaborées et les réalités.

« Des dysfonctionnements dans la gestion du système de santé.

« Des antinomies dans les choix politiques.

« Le Maroc classé 115° par l'OMS sur les critères « priorités santé », et 110 ° pour le niveau santé, cependant que le budget de la santé ne suit pas les besoins : 10,8 milliards de dirhams en 2011, contre 11, 3 Milliards en 2010. La part de ce budget dans le PIB est d'environ 5,5%), contre 10% recommandés par l'OMS, et déjà 7% en 1960.

Pays	Nombre de médecins pour 10 000 habitants
Tunisie	13,4
Algérie	11,3
Maroc	5,1

Dans sa stratégie, le Ministère de la Santé visait à baisser le coût de la santé pour les ménages marocains à 25% du coût total, aujourd'hui ce taux est au contraire passé de 54 à 57%, ce qui pose avec acuité la question du pouvoir d'achat, et du lien accès à la santé et pauvreté.

¹³ Emission « mouwatin al yaoum – le citoyen d'aujourd'hui », débat télévisé sur la chaîne Medi 1 tv du mardi 2 novembre 2010 21h10, avec la participation de Ali Lotfi : Coordinateur national réseau marocain de défense du droit à la santé, Mohamed Laghdaf Lrhaouti, Président de la mutuelle générale des pharmaciens et professionnels de la santé, Wadie Madih, Chargé de communication à la fédération nationale des associations de protection du consommateur et Yasser Soufiani, Directeur de l'Hôpital Ibn Sina Rabat

A ce titre, on rappelle que le marocain ne consomme pas plus de 200 dirhams en médicaments par an en moyenne, 30 millions de marocains consomment pour 8 milliards de dirhams, comparativement à la Jordanie, qui avec 6 M d'habitants 5 à 6 fois plus que le Maroc : « machi doua lighali, jib li khaoui », dira un participant au débat sur la problématique de la santé.¹⁴

La couverture des charges de santé par les systèmes d'assurance maladie et hospitalisation demeure limitée à 30% maximum. Le RAMED¹⁵ en est toujours au stade de l'expérience. Il ne concernerait à ce jour qu'environ 180 000 personnes, soit moins de 3% de l'objectif fixé qui était de le généraliser dès 2010 à 8,5 millions de personnes, dont 4 millions de pauvres et 4,5 millions de vulnérables.

« Aucune autre région que Tadla Azilal, où l'expérience est mise en place, ne s'est préparée à ce jour à la mise en place du RAMED. Aucune commune au Maroc n'a prévu de budgétiser sa contribution de 6% au financement du RAMED, y compris celle que préside Madame la Ministre»¹⁶.

¹⁴ Idem

¹⁵ Régime d'assurance maladie pour les économiquement démunis.

¹⁶ Emission « mouwatin al yaoum », débat télévisé sur la chaîne Medi 1 tv du mardi 2 novembre 2010, op cit.

Chapitre 4 : Assurer un environnement durable

Les chiffres présentés dans le Rapport national 2009, même s'ils sont fiables, ne prennent pas en considération tous les aspects de la dégradation de l'environnement. L'optimisme des rédacteurs du rapport, qui concluent à une réalisation probable en 2015 de l'objectif de développement durable, ne semble pas justifié, compte tenu du rythme actuel des prestations des pouvoirs publics dans ce domaine.

A cet égard, les principales contraintes relevées par le rapport national concernent :

- La lenteur de la promulgation et de l'application des textes relatifs à l'environnement ;
- L'importance des investissements pour remédier à certaines dégradations ;
- Les impacts des changements climatiques, qui demeurent imprévisibles ;
- La grande pression exercée sur les ressources naturelles ;
- Le manque de sensibilisation et d'implication des citoyens et de sensibilisation.

Il est utile de compléter cette vision réductrice, par deux contributions :

- une synthèse globale des problèmes environnementaux au Maroc, qui sont assurément loin d'être tous pris en charge aujourd'hui dans une politique globale de l'environnement ;
- le focus sur la problématique environnementale dans la région de Gharb Chrarda Bni Hssain

4.1. Politique environnementale au Maroc : où en sommes-nous ?¹⁷

Thèmes	Problèmes environnementaux
Pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none">- Salinité des nappes souterraines- Dégradation de la qualité des cours d'eau due au déversement.- des rejets industriels et domestiques sans traitement.- Contamination des ressources hydriques par les pesticides et les engrais.- Déficit en matière de normes et de réglementation liée à l'eau.- Epuisement des réserves souterraines

¹⁷ Contribution de M. El Hazziti Mohammed Anouar, cadre chercheur et doctorant, Faculté des sciences de Kénitra.

	<ul style="list-style-type: none"> - Envasement des barrages
Eau potable et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes d'eau dues aux fuites aux niveaux des réseaux d'eau potable (35%). - Sous équipement du milieu rural en matière d'accès à l'eau potable. - Risques sanitaires liés à la contamination de l'eau - Insuffisance en matière d'épuration des eaux usées et utilisation - Les eaux brutes pour l'irrigation - Prolifération de maladies d'origine hydrique.
Ressources en sols	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes en fertilité et en couche arable à cause de l'érosion hydriques et éolienne (22 000 ha /an) - Envasement des retenues des barrages à cause de l'érosion. - Salinisation des sols. Environ 500 000 ha sont potentiellement menacés par le risque de salinité. - Désertification des sols. (90% des sols marocains sont menacés par des problèmes de désertification). - Développement des zones urbaines au détriment des terres agricoles, ensablement dans les zones arides et les oasis. - Dégradation suite aux activités minières et des carrières.
Air et Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'air: circulation, industrie, artisanat. - Nuisances des poussières des carrières. - Mauvaise qualité des combustibles utilisés - Parc automobile vétuste. - Absences de données fiables et exhaustives sur la qualité de l'air. - Emissions gazeuses industrielles non traitées. - Déficit en matière de normes et de réglementation

Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces sur les espèces rares de la faune. - Surexploitation de la faune aquatique - Destruction des écosystèmes qui constituent l'habitat d'une faune diversifiée - Destruction ou exploitation excessive de la flore y compris les espèces endémiques
Thèmes	Problèmes environnementaux
Ecosystèmes fragiles	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation de l'environnement côtier: activités portuaires, urbanisation non contrôlée,... - Concentration de l'activité humaine au niveau du littoral. - Dégradation des ressources halieutiques. - Rejets industriels et domestiques non traités - Menaces d'ensablement des oasis - Risques de salinité. - Erosion et glissement de terrain. - Surexploitation des ressources naturelles. - Assèchement naturel ou artificiel des zones humides. - Pollution chimique des zones humides. - Sous équipement des zones de montagne. - Détérioration du cadre de vie de la population
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Défrichements - Extension non contrôlée des villes au détriment des forêts - Exploitation pour des fins énergétiques (bois de feu) - Dégradation des forêts due aux incendies - Défrichement des parcours - Surexploitation des parcours

Catastrophes Naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances en matière de connaissance et d'évaluation des risques. - Insuffisances du cadre réglementaire et juridique en matière de gestion des risques technologiques et industriels. - Insuffisance en matière de préparation des opérateurs industriels pour faire face à des catastrophes technologiques et industrielles. - Insuffisances des capacités des opérateurs institutionnels en matière de contrôle et de suivi des risques technologiques et industriels.
Risques technologiques majeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances en matière de connaissance et d'évaluation des risques. - Insuffisances du cadre réglementaire et juridique en matière de gestion des risques technologiques et industriels. - Insuffisance en matière de préparation des opérateurs industriels pour faire face à des catastrophes technologiques et industrielles. - Insuffisances des capacités des opérateurs institutionnels en matière de contrôle et de suivi des risques technologiques et industriels.
Urbanisme et environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Développement anarchique des villes et centres - Prolifération de l'habitat insalubre. - Problème de l'exode rural. - Déficit en infrastructures de base: adduction d'eau potable, assainissement, ...
Pollution industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - Risques sur la santé dus aux différentes formes de pollution. - Insuffisance en matière réglementaire et normes de rejets. - Concentration des activités industrielles dans des zones sensibles et à risque. - Insuffisance en matière d'incitation pour l'utilisation de technologie appropriée.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Décharges sauvages et non contrôlées (quasi-absence des - Décharges contrôlées). - Couverture insuffisante en matière de collecte des déchets domestiques. - Absence d'un traitement des déchets spéciaux: toxiques, hospitaliers, pesticides - Sous valorisation des déchets.

	<ul style="list-style-type: none">- État vétuste des réseaux d'assainissement urbain.
Assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Rejets non traités- Contamination des eaux naturelles- Contamination du littoral- Prolifération des maladies d'origine hydrique.

4.2. Problématique environnementale dans la région de Gharb Chrarda Bni Hssain¹⁸

La région Gharb Chrarda Bni Hssain est parmi les régions les plus riches du royaume du fait de ses spécificités économiques, démographiques et naturelles.

Elle dispose de ressources naturelles importantes, notamment :

- Des ressources hydriques considérables;
- Une plaine étendue sur une superficie de 4200 Km²
- Un espace forestier d'une superficie de 124.614 ha

Néanmoins, ces ressources sont aujourd'hui menacées, du fait de la non globalité du concept environnemental en ce qui concerne la gestion des projets de développement, aussi bien que la successivité de la dégradation des composantes du milieu naturel durant ces dernières années.

L'eau

La Région du Gharb Chrarda Bni Hssain se trouve en aval du bassin versant de l'Oued Sebou, elle reçoit les eaux du versant sud du Rif et celles du versant Nord-Ouest du Moyen Atlas.

Malgré l'importance des ressources en eaux et l'infrastructure hydraulique (les barrages et les équipements hydro-agricoles), la valorisation de ces ressources dans la Région est menacée par :

- La pollution liée à l'activité industrielle

Les industries les plus polluantes sont celles des sucreries (Dar Gueddari, Mechraa BI Kseri et Sidi Allal Tazi), les huileries, la raffinerie de Sidi Kacem, la papeterie (CMCP), la cellulose de Sidi Yahya et les unités agro-alimentaires en général.

La pollution organique industrielle est principalement localisée dans le bassin du Sebou. La papeterie de Sidi Yahia produit à elle seule 50% de la pollution industrielle organique.

- La pollution domestique

Le volume annuel des eaux usées domestiques générées au niveau du bassin est estimé à plus de 80 millions de m³, dont 86 % sont déversées dans les cours d'eau à savoir les Oueds Sebou, Rdom, Inaouène, Beht, Ouergha. Il est à noter que le taux d'épuration urbaine est quasiment nul à l'échelle du bassin.

¹⁸ Contribution de M. El Hazziti Mohammed Anouar, cadre chercheur et doctorant, Lauréat de l'Institut supérieur de l'Administration, Rabat.

Au niveau de la région, la pollution domestique est estimée à 117.490 DB05 T/an, la totalité de cette pollution est déversée au niveau des cours d'eau limitrophes (Rdom, Sebou, Rdat, Beht, Ouergha).

- Pollution liée à l'activité agricole

L'activité agricole, assez développée dans la région en particulier dans la plaine du Gharb, induit une pollution de l'eau assez importante en particulier pour les eaux souterraines.

Le problème majeur, de ce type de pollution, est l'augmentation de la teneur en nitrates qui entraînent de sérieux risques sanitaires pour les consommateurs.

- Erosion Hydrique

L'ensemble de la région est caractérisé par de très fortes pentes, élément fondamental dans la sensibilité à l'érosion. Il n'y a ainsi que 13% de zone plane (pente < 5%) essentiellement concentrée dans la vallée de l'Ouergha. En revanche 36% de la superficie a des pentes supérieures à 45%.

En effet, la région est parmi les zones les plus touchées par l'érosion hydrique, surtout le bassin de l'Ouergha, qui présente une dégradation moyenne de 2070 t/km²/an étant donné sa topographie accidentée. Par contre, au niveau du bassin de Sebou la dégradation est de 600 t/km²/an.

Aussi, le bassin versant du barrage Al Wahda présente un taux de risque d'érosion très élevé qui avoisine 5107 Km² (83% de la superficie totale).

- Inondations

Selon les deux rapports élaborés par l'IRATE, la plaine du Gharb est encore menacée par le risque des inondations, malgré la construction du barrage Al Wahda.

Le dysfonctionnement constaté dans ce domaine vient de la dégradation des canaux d'assainissement, d'assèchement et de raccordement. Actuellement, ce réseau se trouve en état de dégradation et d'envasement. L'absence d'un programme d'entretien régulier s'explique par le coût élevé des travaux.

- Assainissement liquide

A l'instar des autres villes du pays, l'environnement urbain dans la région enregistre un retard considérable et atteint son apogée avec l'habitat insalubre.

La plupart des établissements humains présentent une défaillance accrue dans la gestion du service de l'assainissement liquide et cela se présente selon deux cas de figures :

Les centres urbains sont soit dépourvus de systèmes d'assainissement, soit que ces réseaux sont vétustes et mal dimensionnés ce qui crée des situations qui pourraient être dangereuses pour la population (inondations, pollution, odeurs nauséabondes,

etc..) sans oublier que la totalité des rejets sont orientés vers les cours d'eau superficiels.

- Assainissement solide

La gestion des déchets solides dans la région souffre de plusieurs carences allant de la collecte jusqu'à la mise en décharge surtout que la région ne dispose d'aucun schéma de gestion des déchets solides.

Concernant la collecte, les communes connaissent un manque de moyens pour assurer ce service régulièrement et sur tout le territoire, ce qui encourage le dépôt sauvage des ordures dans des endroits très sensibles.

La collecte sélective est insuffisante, notamment des déchets médicaux et industriels qui, mélangés aux déchets ménagers, présentent des risques de contamination du personnel affecté à la collecte.

Pour la mise en décharge, toutes les décharges de la région sont sauvages et présentent des risques majeurs sur le milieu naturel. En effet, la plupart des décharges urbaines sont soit sur les rives des oueds soit sur des vallées ou dans d'anciennes carrières.

L'agriculture

Les dysfonctionnements :

- Cultures intensives
- Utilisations excessives des engrais et pesticides
- Prélèvement des eaux souterraines
- Prolifération des sachets en plastiques dues à la cultures de fraises

État Actuel :

- Utilisation des produits phytosanitaire
- Surexploitation de la nappe côtière par pompage privé
- Déperdition des eaux d'irrigation
- Envahissement de terres agricole par le sable dunaire

Impacts :

- Perte des terres agricoles
- Appauvrissement des sols
- Salinité de la nappe

L'habitat insalubre

Une forme d'urbanisation qui occupe une place particulière dans la hiérarchie des espaces urbains dans la région de Gharb Chrarda Bni Hssain.

Selon le rapport régional sur l'habitat insalubre élaboré par l'Inspection Régionale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'architecture en coordination

avec l'Agence Urbaine de Kenitra - Sidi Kacem en 2001, les 147 noyaux d'habitat insalubre représentent les caractéristiques suivantes :

86% sont dépourvus de voirie.

44% ne sont pas alimentés en eau potable.

72% ne disposent pas d'un assainissement liquide.

89% ne sont pas branchés au réseau d'électricité.

28% sont situés sur des terrains accidentés ou à risque.

Pollution de l'air

La pollution de l'air au niveau de la région est engendrée par l'existence des unités industrielles polluantes dans :

Les centres de Sidi Yahia (cellulose),

Sidi Kacem (Raffinerie de pétrole),

Mechraa Bel Ksiri (Surac)

Kenitra (la centrale thermique et Setexame

ainsi que les émanations de la décharge de Ouled berjal.

Carrières

Dysfonctionnement

- Extraction de sable
- Surexploitations

État Actuel

- 47 carrières de sable sur le cordon dunaire

Impacts

- Déséquilibre sédimentaires
- Dégradation du cordon dunaire
- Erosion
- Disparition de certaines plages
- Recul du trait de côte
- Intrusion du biseau salé

Forêt

Les principales causes de destruction de la forêt au niveau de la région concernent :

- La pression sociale, facteur déterminant dans la déforestation
- L'ensablement et la disparition du couvert végétal qui entraînent d'importants phénomènes d'érosion liés à la nature sablonneuse des sols

- de la Maâmora en plus de la succession des années de sécheresse.
- L'extension des périmètres urbains au détriment de la forêt.

Littoral et zones humides

Littoral :

Il s'étend sur 140 km, et subit de multiples formes de dégradations liées aux activités exercées :

- Forte concentration de la population liée au glissement des activités et des investissements vers la partie de littoral de la région.
- Tourisme : par l'existence de deux stations balnéaires.
- Agriculture par la surexploitation de la nappe côtière par le pompage privé et l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'activité agricole.
- Carrières de sable qui constituent une destruction irréversible des dunes littorales. Leurs exploitations contribuent et activement à la remontée du biseau salé à l'intérieur des terres.

Zones humides :

- La région du Gharb Chrarda Bni Hssain dispose de zones humides des plus importantes du pays, ces dernières se trouvent confronter à des pressions qui hypothèquent leur avenir et même leur existence (Merja Zerga, Lac de Sidi Boughaba...)
- Sauf le lac de Sidi Boughaba qui a un statut de domaine forestier, les autres restent sans outils clairs de gestion et de protection.
- Certaines zones humides sont, par ailleurs, extrêmement sensibles aux agressions extérieures : pollution industrielle, urbaines, agricoles, qui se traduisent par des rejets atmosphériques, la pollution des sols, des cours d'eau, des nappes phréatiques, et par des nuisances sonores.
- Enfin, l'activité touristique dans les espaces humides est également un élément en plein développement qui constitue un facteur majeur de pression sur la sensibilité des zones humides.

Chapitre 5 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

1. Remarques générales

Il ressort des exposés et des échanges sur cette question entre chercheurs, associations de la société civile et autres personnes ressources que, globalement, cette problématique ne suscite pas un intérêt suffisant chez l'autorité chargée du suivi de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : « Nous sommes aux deux tiers du cycle des OMD (2000 – 2015), et nous découvrons que nos pouvoirs publics ne sont pas organisés pour le suivi de la réalisation des OMD ».

Parmi les 3 premiers rapports nationaux sur les OMD, seul celui de 2007 a commencé à aborder la question du financement et à structurer l'objectif 8 selon la même architecture que les autres objectifs.

Autre point de faiblesse : le Haut Commissariat au Plan (HCP) ne dispose pas de l'information financière précise et crédible sur le financement du développement et particulièrement sur la contribution de l'aide publique au développement (APD).

La question du financement du développement, et notamment le financement lié à l'aide internationale, est restée jusque là opaque. Il aura fallu attendre la publication des données de l'enquête du CAD/OCDE de 2008, pour en savoir un peu plus sur la contribution du partenariat international au financement du développement au Maroc, et sur la structure du financement ADP.

2. Trois constats émergents (2008-2010)

1^{er} Constat :

Le Rapport National 2009 sur la réalisation des OMD relève que le Maroc, qui a souscrit à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, a participé en 2008 à la seconde enquête de suivi des indicateurs réalisée sous l'égide du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE et plus particulièrement du comité de l'aide au Développement.

Cette enquête a fait ressortir une faible dépendance du Maroc par rapport à l'APD. Avec un montant global de 2268,7 millions USD en 2007, celle-ci ne représenterait que 2% du budget national (1,8 milliards USD).

La Banque mondiale, d'après ce rapport, est présentée comme le principal partenaire financier, avec 18,8% du total de l'APD accordée au Maroc (426,00 millions USD). Elle est suivie de l'Union Européenne avec 13,6% (308,00 millions USD), la Banque Européenne d'Investissement avec 9,7% (221,00 millions USD). Le Système des Nations unies ne concourt qu'à hauteur de 1% du total APD (22,50 millions USD), suivi des Etats-Unis d'Amérique (USAID) : 0,9% (20,00 millions USD).

Partenaires	Montant (en millions USD)	%
- Banque mondiale	426,00	18,8
- Union Européenne	308,00	13,6
- Banque Européenne d'Investissement	221,00	9,7
- FADES - Canada	201,00	8,9
- Banque Africaine de Développement	169,00	7,4
- France	154,00	6,8
- Allemagne	127,00	5,6
- Banque Islamique de Développement	126,00	5,6
- Japon	116,00	5,1
- Italie	111,00	4,9
- FADD	97,00	4,3
- FKD	79,00	3,5
- Espagne	33,60	1,5
- Système des Nations Unies	22,50	1,0
- Etats-Unis d'Amérique (USAID)	20,00	0,9
- FSD	15,00	0,7
- Canada (ACDI)	10,30	0,5
- Belgique	9,00	0,4
- Fonds OPEC	8,00	0,4
- Chine	7,00	0,3
- Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme	5,30	0,2
- FIDA	3,00	0,1
Total	2268,7	100,0

Rapport National sur OMD (HCP - Maroc 2009)

Les représentants des organisations de la société civile n'ont pas manqué de relever la surprenante faible part relative de l'APD dans le financement du développement au Maroc. Cette « démystification » est couplée du constat très significatif que ce sont finalement l'Etat et les citoyens et citoyennes marocains qui supportent la plus grande partie de ce financement.

On découvre également que parmi les contributeurs à l'APD au Maroc, le Système des Nations Unies n'offre qu'une infime partie du financement du développement (1%), alors même que sa présence est la plus visible sur le terrain du développement en tant que « porteur » des OMD.

Il convient cependant de nuancer la position de certains donateurs de l'APD au Maroc par les observations suivantes :

- i. Il y a lieu d'abord de dénoncer l'amalgame aujourd'hui institutionnalisé dans le langage du développement entre **prêts** aux Etats et **aide publique** dans le sens de **dons** d'appui au développement, puis celui entre aide publique pour la lutte contre la pauvreté et « aide » publique « à tout va ».

Ainsi, on ne s'explique pas pourquoi la Banque mondiale, pour ne citer que cette institution emblématique, figure en très bonne position parmi les organisations de la « coopération internationale » qui « aident » le développement du Maroc. Chacun sait qu'elle ne fait pas dans la philanthropie. Elle est avant tout une banque, et la grande partie des fonds alloués au Maroc sont des prêts et non pas des dons, dont il faudra rembourser principal et intérêt. De plus, une partie de la faible part relative des dons de cette institution et de bien d'autres bailleurs de fonds internationaux est réservée à financer des études techniques qui préparent l'octroi des prêts au développement.

Voici à titre d'exemples quelques projets à caractère éminemment social, appuyés par la Banque mondiale¹⁹ et gagés, comme tous les prêts, sur les générations futures :

- Projet d'amélioration de la formation de base des adultes « Alpha Maroc » (prêt 46790 – 2003/2007) : montant original du prêt 4,1 millions USD
- Projet d'appui à la refonte de l'éducation de base (prêt 72730 – 2005/2008) : montant du prêt 80 millions USD
- Projet d'amélioration de la qualité du système éducatif (prêt 72200 – 2004/2008) : montant du prêt 130,3 millions USD
- Projet de réforme de l'enseignement supérieur (prêt 73920 – 2006/2011) : montant du prêt 76 millions USD
- Initiative Nationale de Développement Humain (prêt 74150 – 2007/2011)
Ce prêt vise « à réduire la pauvreté, la vulnérabilité, la précarité et l'exclusion sociale, tout en instaurant une dynamique pérenne en faveur du développement humain ». Montant du prêt : 100 millions USD.

Quand on sait aujourd'hui la crise profonde et l'impasse dans laquelle se trouve le système éducatif marocain, auquel on vient de confectionner une énième réforme baptisée « Plan d'urgence » d'un coût de 5,3 milliards USD, il y a lieu de se poser des questions sur l'attitude de la Banque mondiale et ses prêches récurrentes autour de la bonne gouvernance des projets de développement.

Par ailleurs, les nombreuses associations de la société civile « génération INDH » ne mesurent pas non plus que la manne financière distribuée à tout va

¹⁹ Revue Nawafid sur le Maghreb, décembre 2007. Banque mondiale, bureau de Rabat.

pour des projets dont la quantité prime nettement sur la qualité, n'est pas un don du ciel, mais est gagée plutôt sur l'avenir des générations montantes.

ii. Repositionnement de l'aide américaine au développement

La coopération au développement du Maroc réservée par les Etats-Unis d'Amérique ne figure pas en bonne place dans le tableau récapitulatif cité par le HCP dans le rapport National 2009 sur les OMD, d'après l'enquête de l'OCDE de 2008. Elle ne représente que 0,9% du total de l'APD, avec 20 millions de USD. Or les Etats-Unis ont signé un contrat avec le Maroc dans le cadre du Millenium Challenge Corporation (MCC) d'un montant de 697,5 millions de USD²⁰, répartis entre 300,90 millions pour l'arboriculture, 116,17 pour la pêche artisanale, 111,87 pour la promotion de l'artisanat à Fès, 46,20 pour le développement des services financiers des micro-entreprises et 33,85 pour le soutien de deux initiatives, à savoir "Moukawalati" et l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Cet accord de 5 ans avec le Maroc conclu en Août 2007, est "l'un des plus ambitieux" parmi les programmes du MCC²¹. Cette assistance vise à stimuler la croissance économique à travers l'augmentation de la productivité et l'amélioration des opportunités d'emploi dans les secteurs à fort potentiel.

Le président directeur général du MCC, l'ambassadeur John J. Danilovich a souligné que le package signé avec le Maroc est "global et unique en son genre" car il prévoit d'améliorer le PNB de 118 millions de dollars annuellement et bénéficiera à 600.000 familles marocaines²².

Plus de 2 ans après sa mise en œuvre, il semble que le programme MCC Maroc se caractériserait par un bas régime d'exécution. Le constat est relaté par des résultats insuffisants si l'on s'en tient à l'appréciation de certains parlementaires. Selon une députée au parlement marocain, en deux ans d'entrée en vigueur, seuls 50 millions de dollars auraient été réellement déboursés sur les 700 millions de dollars accordés au Maroc par la MCC,

Le rythme de livraison des projets serait donc bien en deçà des objectifs escomptés, alors même que le MCC n'accorde de budget que sur les projets dûment livrés. Plus encore, les députés posent aujourd'hui la problématique des critères de choix, du montage et de la répartition spatiale des projets cibles. La multiplicité des intervenants compliquerait aussi la mise en œuvre dans les délais impartis.

²⁰ La contribution du Gouvernement marocain au financement du programme est estimée à environ 250 millions de USD.

²¹ Depuis sa création en 2004, la MCC a conclu avec 18 pays des accords pluriannuels d'aide financière dont le montant total atteint environ 6,2 milliards USD. L'aide accordée au Maroc serait la plus importante jamais octroyée.

²² Conférence de presse à Washington du 15 septembre 2007 (Dépêche de la MAP : Maghreb Arabe Presse).

Autre question transversale soulevée par les représentants de la société civile à l'occasion des discussions sur la structure de répartition des dépenses de l'APD :

Pour 100 USD accordés au titre de cette aide, combien de dollars (ou d'euros) ne franchissent jamais les frontières du pays ? Quelle proportion est-elle affectée au fonctionnement des structures : Agence Pour le Progrès dans le cas du MCC Maroc, MSI / Sanad, AED Alef et YEDI et autres projets américains d'envergure pour ne citer que ceux là ? Quelle part pour l'expertise internationale qui fait souvent partie intégrante des conventions et des programmes ? Quelle part pour l'expertise nationale ? Et puis combien de dollars restent-ils pour les actions nettes de proximité ? Autrement dit quel impact direct des quelques dollars ou euros résiduels qui arrivent à traverser l'ensemble des seuils de captation de cette rente issue de l'APD ?

2^{ème} Constat :

L'APD au Maroc manque cruellement de coordination et d'harmonisation. Face à l'inflation des Agences, Fondations et autres structures de développement social nationales au Maroc aux compétences voisines (Ministère du Développement Social, Agence de développement social, Agences de développement du Nord, du Sud, de l'Oriental, Agence de développement rural, Entraide Nationale, etc.), les programmes et projets de la coopération internationale ne font pas mieux, ils se chevauchent et se répètent, affectant notablement l'efficacité de cette aide et celle du développement en général. D'où l'idée de création du « Groupe thématique Harmonisation inter-bailleurs ». Il s'agit d'un groupe de coordination de l'aide Avec une douzaine de participants, cette structure de veille se préoccuperait de l'efficacité de l'aide et des différentes pratiques de coordination de l'aide.

Elle a pour but de :

- Proposer des pistes et orientations dans le cadre de l'amélioration de l'aide.
- Editer un guide de bonnes pratiques à usage des partenaires techniques et financiers intervenants au Maroc.
- Faire des propositions concrètes au Gouvernement marocain pour optimiser les mécanismes de coordination de l'aide.

La question que l'on peut se poser cependant est relative à la place et au rôle de la partie marocaine, qui semble absente du dispositif, alors qu'il lui reviendrait naturellement d'assurer le leadership de ce groupe thématique.

3^{ème} Constat :

La mise en place du Projet SIG – Carte des Projets de Développement au Maroc :

« Dans le cadre des engagements souscrits par le Maroc au titre de la Déclaration de Paris, le Ministère de l'Economie et des Finances en partenariat avec le PNUD, et avec le concours financier de la coopération espagnole et française, s'est engagé depuis 2008 dans un projet visant l'établissement d'une carte des projets de développement via un système d'information géographique.

Ce projet, qui se veut une base de données assurant la gestion intégrée des informations relatives aux projets de développement, permettra à moyen terme à l'ensemble des partenaires d'accéder à des données complètes et fiables sur les interventions définies au titre de l'aide publique au développement ainsi qu'aux projets structurants de développement au Maroc, donnant ainsi une plus grande visibilité à l'aide accordée au Royaume ». (Rapport National 2009 sur les OMD, HCP, Maroc)

Ce projet se présente comme :

Un outil de communication et de publication de l'information ;

Un outil de travail en équipe et de coordination ;

Un outil de planification, d'analyse et de suivi de l'engagement des partenaires au Maroc.

3. Autres éléments de débat soulevés par les participants à la réflexion sur le financement et le partenariat pour le développement :

- i. « Les OMD restent un slogan que l'on utilise périodiquement au moment de la rédaction des rapports nationaux et de leur publication. Après, on en entend plus parler, ni dans les pouvoirs publics, ni parmi la plus grande partie des organisations de la société civile ».
- ii. Chaque année, des montants APD importants en USD affectés au Maroc, ne sont pas déboursés. La raison c'est qu'il n'y aurait pas toujours « des projets fiables, paramétrables et mesurables qui sortent de cette chaîne ordinaire que toutes les agences nationales et internationales reproduisent ». Il y a alors « un délestage » de ces fonds perdus vers d'autres pays et d'autres horizons.
- iii. La capacité des organisations de la société civile à agir directement vis-à-vis des bailleurs de fonds reste encore faible. Elles ont tendance à se confiner le plus souvent dans le rôle d'agences d'exécution ou de prestation de services.
- iv. « L'hégémonie du développement projeté sur le développement concerté. Au Maroc nous agissons avec une politique d'offre, ce n'est pas une politique de besoins, ce n'est pas une politique des droits. C'est pour cela qu'il y'a toujours une inadéquation entre l'offre publique et la demande sociale et on l'a remarqué sur tous les programmes de l'Etat.

Conclusions

1. Les OMD dans leur conception même évacuent des thèmes aussi essentiels que la réduction des inégalités et la justice sociale.

Les approches préconisées par le système des Nations unies pour mettre en œuvre ces objectifs posent problème épousent les thèses libérales des grandes institutions financières internationales sur « la bonne gouvernance », la libéralisation à outrance, l'ouverture des marchés et le soutien au secteur privé. On attend de la croissance économique de produire des effets spontanés sur la réduction de la pauvreté. Or, de l'avis même des chercheurs du HCP :

« La pauvreté est deux fois plus sensible à l'équité de la répartition des revenus qu'à la croissance économique²³, de sorte que l'éradication des formes persistantes de pauvreté demeure tributaire d'une plus grande équité sociale et territoriale».

Il convient donc, comme le dit avec technicité et pudeur le rapport du HCP de « faire face à la rigidité à la baisse des inégalités sociales ». L'histoire récente des faits économiques et sociaux attestée par les statistiques officielles a bien montré que cette réduction des inégalités ne s'obtiendra par la diffusion naturelle et spontanée des produits de la croissance.

Il reste à essayer la politique du bon sens : la pauvreté et la richesse étant intrinsèquement liées, toute analyse de la pauvreté devrait être accompagnée nécessairement par une analyse des conditions de la production et de la distribution des richesses, et par une identification des conditions d'accès et de bénéfice de ces richesses. Encore une fois, pour un même « gâteau », il n'est pas possible d'augmenter la part des uns sans toucher à celle des autres.

S'agissant des critères et seuils fixés pour les OMD, on a assisté à un abaissement des critères et objectifs des précédentes conférences des Nations unies, afin de favoriser l'acceptation unanime des OMD par les dirigeants du monde, et ceux-ci ont été formulés de manière à mettre en avant les besoins des pays les moins développés.

Les pays en transition ou avec des revenus intermédiaires, comme le Maroc, ont beau jeu de considérer qu'ils sont en mesure de réaliser les OMD pour 2015.

C'est pourquoi la société civile doit être plus impliquée dans le processus national d'internalisation des OMD, en définissant participant à la définition des objectifs nationaux, des stades et seuils de pauvreté et des stratégies de son éradication.

²³ Dynamique de la pauvreté 1985-2007. Les Cahiers du Plan ; n° 26 ; novembre –décembre 2009), cité dans le Rapport National 2009 sur les OMD, page 18

Elle devrait aussi s'engager dans le nécessaire processus d'élaboration d'indicateurs nationaux et locaux et de systèmes de responsabilité.

2. L'analyse, tant celle du rapport national du HCP et que celle de la société civile, des différentes contraintes au développement des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé, a montré clairement l'interdépendance des problèmes de la pauvreté (monétaire, géographique, socioculturelle), de l'éducation et de la santé, avec une dimension genre structurelle et caractérisée. Il a été aussi démontré l'inexistence d'une politique sociale globale et intégrée. L'expérience de l'INDH, malgré la rigueur de sa conception et ses succès localisés, demeure limitée dans son envergure, dans ses moyens et ses effets. Moyennant les ajustements nécessaires en moyens logistiques, réglementaires et institutionnels, dans une approche concertée et participative, elle mériterait d'être érigée en stratégie nationale de développement, qui obligerait l'ensemble des départements ministériels, des collectivités locales et autres acteurs de développement.